



**Association Nationale
des Assistants de Service Social**

15, rue de Bruxelles 75009 Paris

01 45 26 33 79

site Internet : <http://www.anas.fr>
mail : info.anas@yahoo.fr

COMMUNIQUE

7 mars 2009

Affaire du petit Dylan

Les professionnels ont droit à la présomption de compétence !

La découverte à Millau d'un enfant âgé de 8 ans qui vivait cloîtré avec ses parents, enfermé(s) toutes les nuits dans une pièce ressemblant plus à une cellule qu'à une chambre, et subissant la violence de ses parents, provoque une juste vague d'émotion.

Après le choc de la révélation de l'affaire, les premiers éléments concernant la vie de cette famille et des parents apparaissent. Les voisins témoignent de ce qu'ils ont vu ou pas. Et vient le temps de questionnement des institutions, des services et des professionnels. Cette étape est nécessaire pour que soit parfaitement mesuré comment cette situation a pu se produire, si des améliorations peuvent être amenées et à quelles conditions. Et s'il y a des responsabilités institutionnelles, collectives ou individuelles, les identifier pour donner les suites nécessaires.

Cependant, d'ores et déjà, nous notons que c'est par la suspicion qu'est abordé ce sujet. Comme à chaque fois dans ce type d'affaire heureusement exceptionnelle, l'émotion se mêle à une volonté de désigner des supposés coupables. Comme à chaque fois, la même question apparaît : « mais que faisaient les services sociaux ? ». Il apparaît pourtant que, dans cette affaire, ils ont agi rapidement. La première alerte, celle qui a finalement permis la fin du calvaire de Dylan le 4 mars dernier, vient justement des services de la Protection Maternelle et Infantile. L'enquête devra préciser ce qui s'est ensuite passé.

Trois précisions nous apparaissent nécessaires :

- Un fait peut apparaître évident après que l'on en a eu connaissance. Nous examinons alors chaque anecdote antérieure à la révélation de l'affaire avec un filtre trompeur : la connaissance de ce que vivait cet enfant. L'histoire peut donc apparaître simple et nourrir le soupçon de la faute d'un tel ou d'un autre dans le grand public. Mais dans nombre de cas, les situations de protection de l'enfance sont complexes, et échappent à l'évidence. Même les pires.
- Les professionnels de la protection de l'enfance soutiennent chaque année des dizaines de milliers d'enfants en risque de danger ou en danger. Ils agissent au quotidien, tentant d'affiner leurs pratiques, d'être toujours plus efficaces pour l'enfant et sa famille à chaque fois que c'est possible. Il nous semble que le traitement suspicieux dont ils font l'objet dans les médias et plus largement dans l'opinion dès qu'éclate une telle affaire est injuste au regard de leurs discrètes et nombreuses réussites en la matière.

- La défiance envers la compétence des professionnels des services sociaux entraîne une peur de ces services et peut empêcher le recours à leur soutien par des parents, avec le risque que la situation se dégrade.

L'ANAS demande que les professionnels du médico-social de Millau, comme tous leurs collègues en France, aient droit à une présomption de compétence !

Les professionnels qualifiés (assistants de service social, puéricultrices, éducateurs spécialisés, médecin de PMI, etc.) assument leurs responsabilités et sont sans cesse au travail sur la qualité de leurs interventions. Ils ne peuvent être l'alibi ou le bouc-émissaire qui permet à chacun d'éviter de se poser la question de sa propre responsabilité ou de ce qu'il aurait fait dans une telle situation.

L'émotion seule n'aide pas à construire une société bien-traitante pour ses enfants. Nous avons besoin de raison. Et de justice.

Pour l'ANAS,
La Présidente
Françoise LEGLISE